



Diagnostic des plages et des estrans de la zone
Natura 2000
« Estuaire de la Loire externe - Baie de Bourgneuf »

Saint-Brévin-les-Pins

Avec le soutien financier de



Introduction

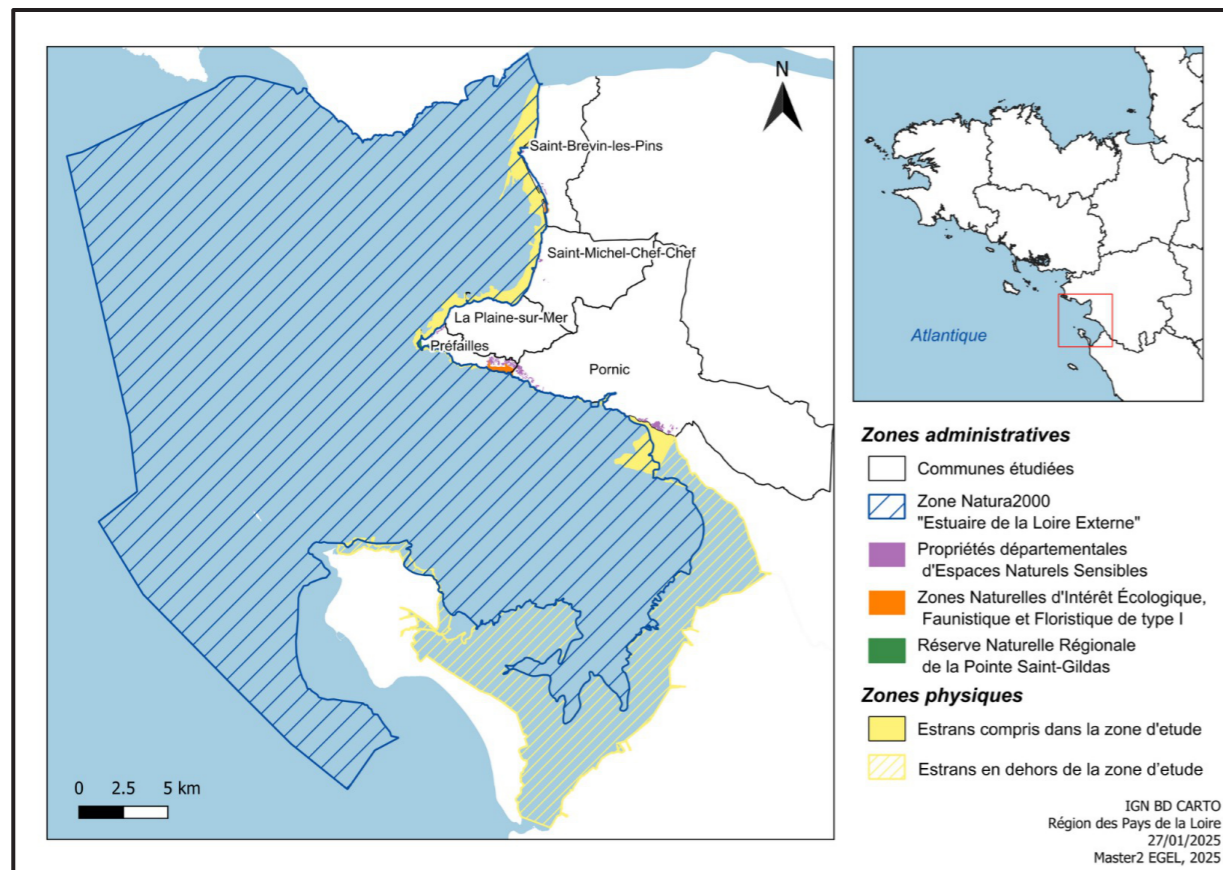
Contexte de l'étude

L'estuaire de la Loire externe correspond à l'embouchure du plus long et du plus sauvage fleuve de France, son bassin versant couvrant un cinquième du territoire français. La zone Natura 2000 Estuaire de la Loire externe est quasiment entièrement marine, à l'exception des îlots de la baie du Pouliguen et de l'île du Pilier, et couvre l'estran sur la partie nord du site jusqu'à Pornic puis suit le zéro hydrographique dans la baie de Bourgneuf. Son périmètre est couvert par la Zone de protection spéciale (ZPS) FR 5212014 "Estuaire de la Loire - Baie de Bourgneuf" créée en 2008, et deux Zones spéciales de conservation (ZSC) FR 5202011 et FR 5202012 "Estuaire de la Loire nord" et "Estuaire de la Loire sud - Baie de Bourgneuf", créées en 2009, et concerne les communes de Pornichet, Saint-Nazaire, Saint-Brévin-les-pins, Saint-Michel-Chef-Chef, La-Plaine-sur-mer, Préfailles, Pornic et Noirmoutier-en-l'île.

Dans le cadre de la gestion de cet zone Natura 2000, un diagnostic des plages a été commandé par l'OFB en la personne de Pauline Savary, chargée de mission Natura 2000 sur la zone, aux étudiant.e.s de seconde année du master Expertise et gestion de l'environnement littoral (EGEL). Le but de ce travail est de réaliser une synthèse des connaissances et des enjeux relatifs aux plages de la zone, ainsi que de faire l'inventaire des mesures de gestion mises en place par les différentes communes afin de pouvoir proposer des pistes de gestion pour faire face aux enjeux écologiques de la zone.

Ce travail a donc été réalisé par sept étudiants et étudiantes en seconde année de master EGEL, un parcours du master Sciences de la mer et du littoral de l'Institut universitaire européen de la mer (IUEM) à Plouzané (29280). Le groupe se compose de : Marjan Braun, Alix Bayle, Noé Desmares, Lucas Lopez, Angélique Méral, Gautier Vanhille et Tom Vuylsteker.

Le présent document se concentre sur le diagnostic écologique des plages de Saint-Brévin-les-Pins, la méthodologie de l'étude et la présentation de fiches pour les plages à enjeux écologiques. Il est accompagné d'un second rapport, intitulé « Mesures de gestion et informations sur les espèces et les habitats », qui présente de manière plus générale les différentes problématiques environnementales rencontrées sur la zone Natura 2000, ainsi que des propositions de mesures de gestion plus détaillées.



Carte 1 : La zone Natura 2000 « Estuaire de la Loire externe - Baie de Bourgneuf » et les différents estrans.



Sommaire

Introduction	2
Cadre général	6
Méthodologie et protocole	6
Présentation de la commune	9
Sélection des plages	10
Fiches des plages sélectionnées	
1 - Plage de la Courance	12
2 - Plage des Rochelets	14
3 - Plages de l'Ermitage et de la Pierre Atelée	15
Bibliographie	16

Table des figures

Carte 1 : La zone Natura 2000 « Estuaire de la Loire externe - Baie de Bourgneuf » et les différents estrans	2
Carte 2 : Localisation de la commune de Saint-Brévin-les-Pins et ses estrans	11
Carte 3 : Carte des enjeux environnementaux sur les estrans de la zone Natura 2000	11
Carte 4 : Plage de la Courance	12
Carte 5 : Plage des Rochelets	14
Carte 6 : Plages de l'Ermitage et de la Pierre Atelée	15
Tableau 1 : Catégories thématiques de la prospection sur le terrain.	8
Tableau 2 : Liste des entretiens réalisés pour l'étude.	8

Cadre général

Méthodologie et protocole

Afin de répondre aux objectifs fixés par l'OFB, l'étude s'est appuyée sur des recherches bibliographiques, des prospections sur le terrain et des entretiens avec des acteurs locaux.

Recherches bibliographiques et collecte de données

En premier lieu, un état de l'art a été dressé à partir d'articles et d'ouvrages scientifiques, de données issues de l'INSEE, de littérature grise et des articles de presse, de la documentation mise à disposition par le commanditaire et par les communes sur la zone d'étude et son territoire, ainsi que des études naturalistes réalisées par des associations. Une attention a également été portée aux exemples de réalisations analogues à ce projet dans d'autres territoires (Zone Natura 2000 de la baie de Bourgneuf).

La collecte de données sur le site a aussi été réalisée en amont du terrain, à l'aide d'outils cartographiques partagés par le commanditaire et de sites en "open data" comme Google earth, Open Street Map, et les référentiels de l'Institut géographique national (IGN). Ce travail nous a permis d'abord de recenser les plages de la zone et d'identifier leurs délimitations, puis d'avoir un premier aperçu de leurs enjeux : présence d'habitats et d'espèces d'intérêts communautaires, activités anthropiques, infrastructures d'accès ou de protection de la plage, artificialisation du trait de côte, etc. Cette première étape nous a enfin permis d'identifier les informations à vérifier et à préciser sur le terrain.

Ce travail a permis au groupe d'étudiant.e.s de mieux comprendre les dynamiques et les enjeux de la zone d'étude, de construire des grilles d'entretien, d'établir un protocole de terrain et d'analyser les différents modes de gestions déjà en vigueur sur des zones naturelles.

L'objectif final est de pouvoir présenter aux communes des fiches de diagnostic de certaines de leur plage, en mettant en exergue les enjeux qu'elles présentent, les mesures déjà établies et celles que nous recommandons.

Protocole de terrain et cartographie

Le travail sur le terrain a été une partie déterminante dans l'étude réalisée. La première semaine de terrain s'est déroulée du 21 au 25 octobre et la seconde du 25 au 28 novembre 2024.

1ère semaine de terrain :

La première sortie sur le terrain a permis d'effectuer un travail de prospective. Selon le protocole établi en amont du terrain, nous nous sommes rendus sur la quasi-totalité des plages de la zone d'étude (63 sur 80) pour compléter nos informations sur les éléments suivants : infrastructures, avifaune présente, habitats d'intérêt communautaire, activités anthropiques. Cette sortie nous a permis de sélectionner 23 plages à étudier, selon des critères d'enjeux naturalistes, mais aussi en accord avec le commanditaire et les plages prioritaires proposées

par les communes. Collectivement, il a donc été décidé de se focaliser sur les communes au sud de la Loire. Les plages des communes de St-Nazaire et de Pornichet n'ont en définitive pas pu être étudiées, à cause des moyens et du temps limité pour ce travail, mais il sera sans doute intéressant de les prendre en compte dans de futures études.

Les plages visitées ont ensuite été classées sur une échelle allant de « enjeux faibles » à « enjeux forts ». Ce classement s'appuyait sur plusieurs critères, tels que la présence de l'avifaune, l'existence d'habitats d'intérêt communautaire ou d'autres enjeux environnementaux mentionnés lors des entretiens ou observés sur place. Une forte présence d'activités anthropiques a également contribué à un classement plus élevé. Enfin, des remarques issues des entretiens, telles que des préoccupations concernant une gestion insuffisante, ont également été prises en compte pour déterminer ce classement.

2ème semaine de terrain :

La deuxième sortie sur le terrain a permis d'effectuer une analyse plus fine des plages sélectionnées. Le tableau 1 présente les thématiques sur lesquelles la prospection s'est concentrée.

De manière générale, ce travail de terrain a également servi à réaliser des photographies pour illustrer le rapport, mais également à comprendre la réalité de la complexité de la gestion de ces plages, que le groupe a perçu grâce aux entretiens réalisés.

Entretiens

Tout au long de l'étude, des entretiens semi-directifs d'une à deux heures ont été menés en face-à-face, par visioconférence, ou parfois sur le terrain, en parcourant une plage avec le ou la gestionnaire. Une grille d'entretien a été réalisée, ainsi qu'un formulaire de consentement d'utilisation des données. Une majorité d'entretiens ont été enregistrés afin d'être analysés et synthétisés *a posteriori* par les membres du groupe.

Les personnes ressources ont été identifiées en amont par le commanditaire. Il s'agit notamment des personnes chargées des questions environnementales et de la gestion des sites au niveau des communes ou groupements d'agglomérations (élu.e.s et responsable environnement pour la plupart), mais aussi de responsables ou bénévoles d'associations environnementalistes, d'autres gestionnaires de site Natura 2000 et d'employés de bureaux d'études. Le tableau 2 fait état des 14 entretiens réalisés.

Les entretiens avec les gestionnaires et les élus des communes nous ont permis de comprendre les dynamiques du territoire, de connaître les principales thématiques de gestion sur les plages déjà mises en place ou en cours de réalisation. Certaines personnes nous ont accueillis sur le terrain pour le parcourir ensemble. Les associations nous ont permis d'appréhender les enjeux environnementaux à l'aune de leur expertise, et de partager leur recommandation pour la conservation des habitats.

Tous ces partages d'expérience et de connaissance ont constitué un support important pour la rédaction de nos fiches de diagnostic des plages.

Limites de l'étude

Il est essentiel de souligner plusieurs limites auxquelles ce travail a été confronté :

D'une part, les observations sur le terrain ont été contraintes par les horaires de marées, compliquant l'étude des habitats d'estran. De plus, le manque de flexibilité, lié à notre emploi

CATÉGORIES				
Date	Heure de début / de fin	Météo	Marée	Coefficient de marée
Activités de loisir	Activités professionnelles	Habitats d'intérêt communautaire	Faune	Avifaune
Panneaux	Aménagements	Occupation du sol	Accès	Présence de chiens

Tableau 1 : Catégories thématiques de la prospection sur le terrain.

ACTEURS CONTACTÉS	PARTICIPANTS	POSTE	DATE DE L'ENTRETIEN
Mairie de Pornic	Denis Gelard	Responsable environnement	23/10/2024
Mairie de Préfailles	Édith Martine	Première adjointe ; Environnement-Urbanisme	21/10/2024
	James Guillon	Service environnement Préfailles / Bénévole chez Bretagne Vivante	21/10/2024
Mairie de Saint-Brévin-les-Pins	Jérémy Guillet	Chargé environnement	22/10/2024
	Frédéric Lepage	Responsable des espaces naturels	22/10/2024
Mairie de Saint-Michel-Chef-Chef	Olivier Broussole	Responsable service environnement	23/10/2024
Mairie de Saint-Nazaire	Yann Lozachmeur	Chargé du suivi aquatique et d'animation - écologue	18/12/2024
	Alain Rondineau	Responsable d'unité : service éducation sportive et nautisme, Direction des sports et du nautisme	18/12/2024
Mairie de Pornichet	Mathilde Wagnier	Service Mer, Littoral, Développement Durable	12/11/2024
Bratgne Vivante	Gwenola Kervingant	Ancienne présidente de Bretagne Vivante	22/10/2024
Association Vivre l'Île 12 sur 12	Alain Andromaque	Membre actif	20/10/2024
Ligue de Protection des Oiseaux	Dominique Tavenon	Bénévole référent nidification du gravelot à collier interrompu sur les plages de Saint-Brévin	26/11/2024
Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf	Sophie Miramont	Chargée de mission Observatoire de la biodiversité et Natura 2000	04/12/2024
Bureau d'étude Biolittoral / Société des sciences naturelles de l'Ouest	Anne-Laure Barillé	Directrice de bio-littoral	06/11/2024

Tableau 2 : Liste des entretiens réalisés pour l'étude.

du temps d'étudiants (incluant des cours à suivre et divers travaux à rendre), ainsi que la période hivernale, ne nous ont pas permis d'effectuer nos investigations sur le terrain lors des périodes de plus forte fréquentation. Cela concerne aussi bien les pratiquants d'activités récréatives (plage, pêche à pied, kite-surf) que les oiseaux, dont la présence est généralement plus marquée à d'autres saisons. De même, la réalisation des cartes repose sur des données collectées lors des observations de terrain. Le zonage d'habitats est approximatif et au vu de la période hivernale, certaines installations temporaires (comme les postes de secours ou les toilettes) n'étaient pas présentes ou visibles, ce qui a pu limiter la précision de la cartographie des aménagements.

Les personnes interrogées, issues des communes ou communautés de communes, ne disposaient pas forcément d'une vision complète des mesures de gestion en place et des enjeux environnementaux présents sur leur territoire ou des intentions des élus en matière de gouvernance environnementale. De plus, les élections municipales partielles de la Plaine-sur-Mer, faisant suite à la démission de quatorze membres du conseil municipal début septembre, ne nous ont pas permis d'en rencontrer des élus ou employés.

Le choix des plages étudiées a été basé sur des enjeux perçus et définis par le groupe, introduisant ainsi un certain degré de subjectivité dans la démarche. Également, étant le premier diagnostic de plage mené par le groupe d'étudiants, la nouveauté du sujet et le manque d'expertise sur ce type d'études peuvent être perçus comme des limites.

En accord avec la commanditaire, les communes de Pornichet et Saint-Nazaire n'ont pas été prises en compte, afin de mener à bien l'étude dans la limite des moyens et du temps qui lui étaient alloués.

Dans ces conditions, pour des études futures, nous préconisons de réaliser des études naturalistes sur les plages à enjeux forts en intégrant des observations à différentes saisons et coefficient de marée, et de généraliser à l'ensemble des communes (St. Nazaire ; Pornichet) ce diagnostic.

Présentation de la commune

La commune de Saint-Brévin-les-Pins est située au sud de l'estuaire de la Loire, et possède un linéaire côtier d'environ 13 km dont une partie estuarienne et une majorité donnant sur l'Atlantique. Les plages de la commune présentent un faciès sableux et sont soumises à une dérive littorale orientée nord/sud. Dix plages se situent dans la zone Natura 2000, il s'agit du nord au sud de :

- la plage des Poilus ;
- la plage des Pins ;
- la plage de la Courance (plage de l'Horizon et plage du Parc) ;
- la plage du Pointeau ;
- la plage de l'Océan ;
- la plage de la Neuville ;
- la plage des Rochelets ;
- la plage de l'Ermitage ;
- la plage de la Pierre Attelée ;
- la plage de la Roussellerie.

Les plages du nord de la commune, (plage des Poilus et plage des Pins) se caractérisent par leur périmètre urbain, et concentrent une partie des activités de loisir (char à voile, kite-surf,

plaisance, restaurants de plage). Les plages du sud présentent un caractère plus naturel, notamment du fait de la présence de la seule forêt dunaire de Loire-Atlantique, la forêt de la Pierre Attelée, propriété du Conservatoire du Littoral et dont la gestion est assurée par les services de la commune en lien avec l'ONF.

Les plages du sud de la commune sont en forte accrétion, de l'ordre de plusieurs mètres par an, et la présence d'exutoires (plage de la Roussellerie et plage de l'Ermitage / des Rochelets) nécessite des curages réguliers pour empêcher leur ensablement. Au nord, la présence d'épis bloque le transit sédimentaire mais leur présence, de même que celle du mur de protection, répond à un besoin en termes de protection face au risque de submersion des enjeux bâtis du bourg nord.

Le cordon dunaire au sud rend la zone propice à la nidification du Gravelot à collier interrompu (*Anarhynchus alexandrinus*), espèce inscrite sur l'annexe I de la Directive Oiseaux de l'Union Européenne et dont les populations à l'échelle française sont classées "vulnérables" selon les dernières données de l'UICN. Sur la commune, sa protection fait l'objet d'une convention tripartite entre la commune, le Conservatoire du Littoral et l'ONF. De même, la zone présente des enjeux en termes de flore, notamment la présence dans les massifs dunaire de l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*), une fleur de la famille des orchidées. De manière générale, les plages de Saint-Brévin-les-Pins présentent des enjeux en termes d'avifaune migratrice (hivernants) et pour la nidification du Gravelot à collier interrompu.

Les enjeux écologiques semblent bien identifiés sur la commune de Saint-Brévin-les-Pins, et un certain nombre de mesures de gestion sont déjà mises en place. Ainsi, la commune privilégie la concentration des activités sur les plages nord, urbaines et à moindre enjeux écologiques, le secteur de la forêt de la Pierre Attelée et les plages associées font l'objet de suivis réguliers par les agents des services techniques et de l'ONF et un projet de renaturation est actuellement en cours sur le secteur de la Courance (développement d'un marais maritime). En outre, à l'échelle de la zone Natura 2000, la commune a été pionnière dans l'arrêt du nettoyage mécanique des plages. Depuis 2008, les laisses de mer ne sont plus nettoyées en hiver, et durant la saison estivale, les plages font l'objet d'un nettoyage manuel afin de ne pas trop impacter les laisses de mer, indispensable pour l'alimentation de l'avifaune.

Sélection des plages

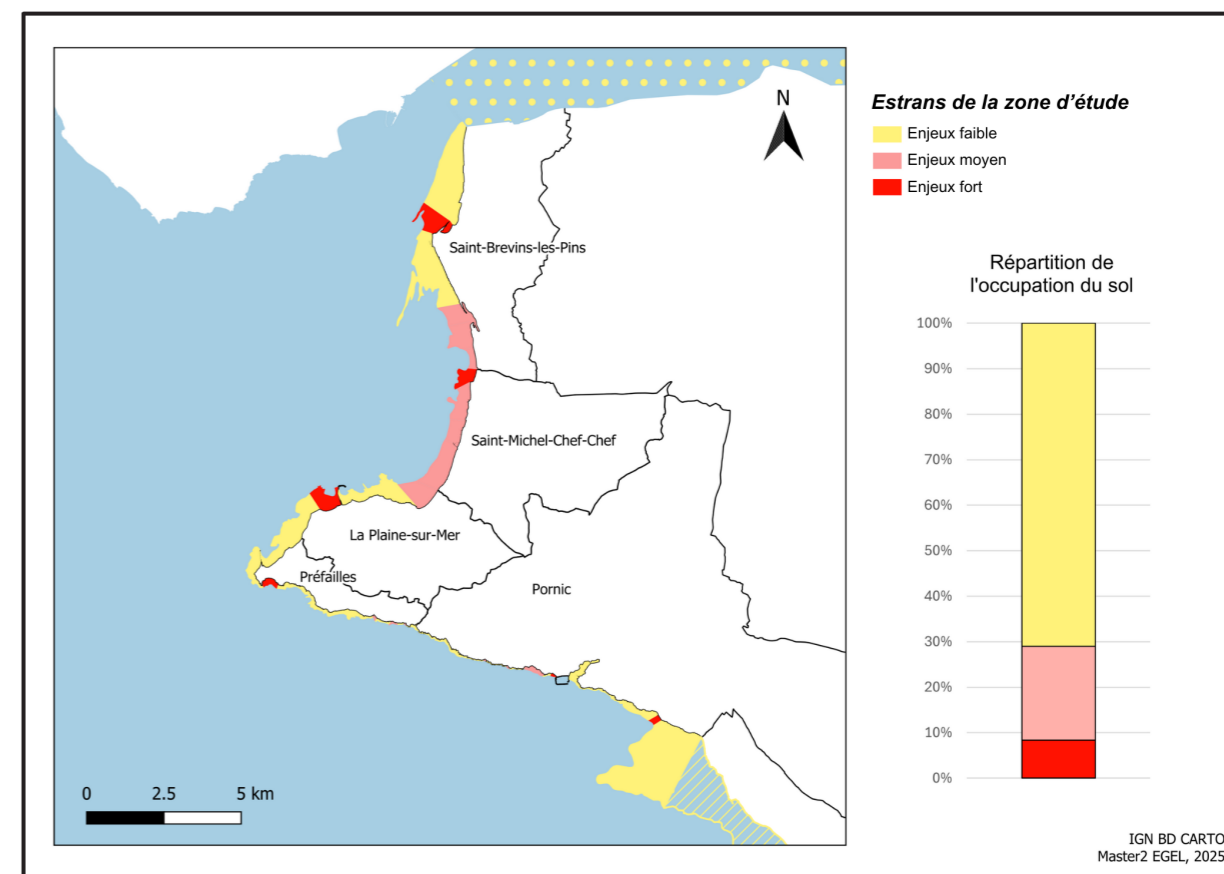
Après la première prospection de terrain et à la suite des entretiens, en accord avec le commanditaire, les plages retenues pour ce dossier sont :

- la plage de la Courance ;
- la plage des Rochelets ;
- la plage de la Pierre Atelée.

Ces plages sont identifiées comme étant soumises à des pressions anthropiques importantes et comme présentant des enjeux environnementaux forts ou moyens. La plage de la Courance fait l'objet d'une fiche et d'une cartographie plus détaillées. Les personnes interrogées ont jugé que la Courance était l'option la plus intéressante pour cette étude, principalement en raison de sa dynamique forte, qui pourrait favoriser l'apparition de nouveaux habitats à l'avenir. L'importance du site pour la nidification du Gravelot à collier ininterrompue a également influencé notre choix et notre classement des enjeux de cette plage ; néanmoins, les deux autres plages, classées en "enjeux moyens", présentent également des caractéristiques et des enjeux pouvant être considérés comme forts, notamment ceux liés à l'avifaune, qu'il conviendrait de regarder plus en détail lors de futurs travaux.

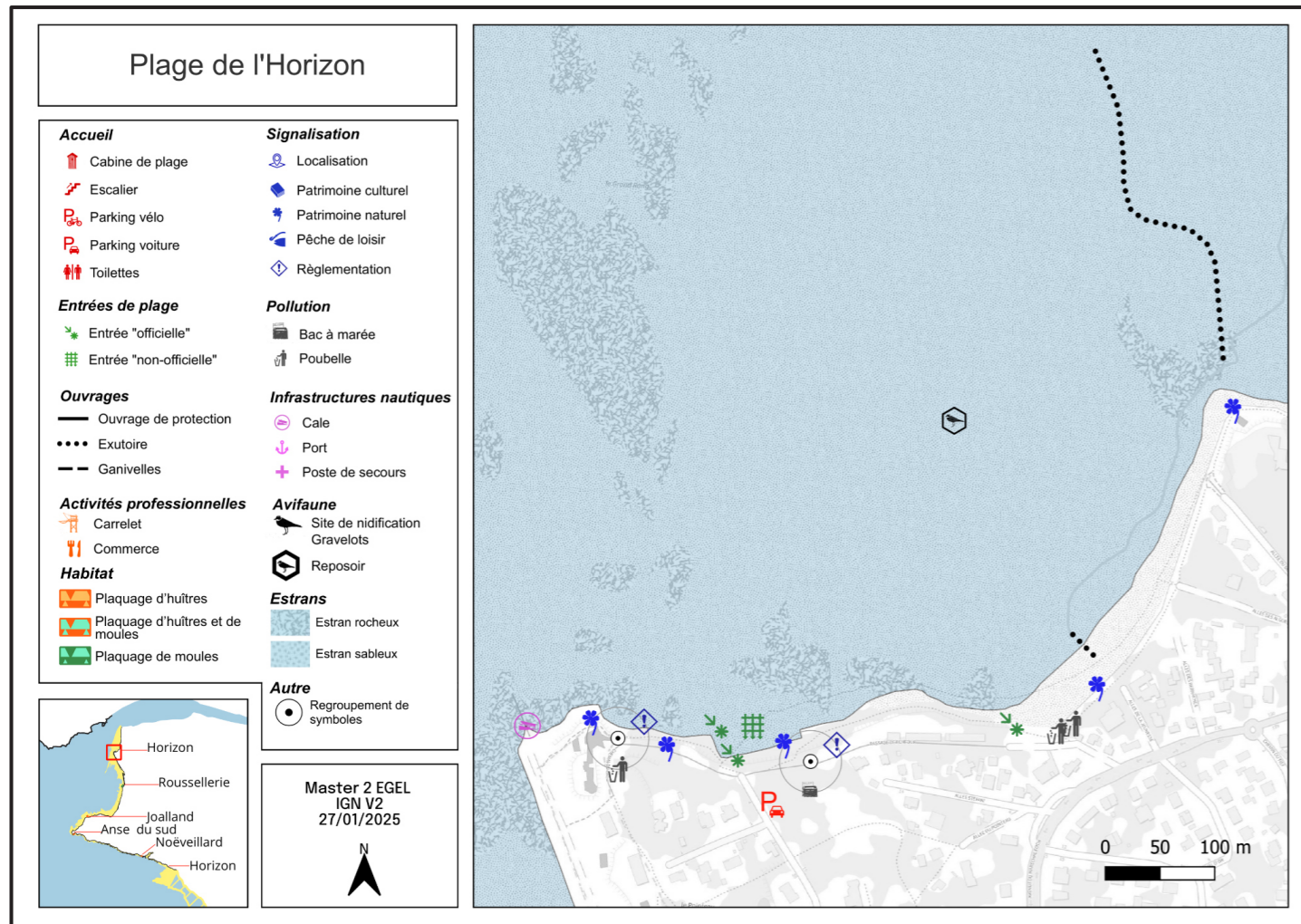


Carte 2 : Localisation de la commune de Saint-Brévin-les-Pins et ses estrans.



Carte 3 : Carte des enjeux environnementaux sur les estrans de la zone Natura 2000.

1 - Plage de la Courance (plage de l'Horizon / plage du Parc)



Description du site

La plage de la Courance, située au cœur de la ville de Saint-Brevin-les-Pins, est une plage de sable bordée par une zone urbaine composée majoritairement de maisons. Au sud, la plage est délimitée par la pointe rocheuse du Pointeau, partiellement aménagée. Cette pointe offre un accès à la mer via une cale et sert également de point de vue, agrémenté de plusieurs panneaux de sensibilisation. Au nord, la plage est traversée par l'exutoire du ruisseau de la Courance, qui s'écoule presque parallèlement à la côte et migre progressivement vers le nord.

La plage subit des transformations constantes dues aux processus d'accrétion

sédimentaire et à la migration du ruisseau. Autour de ce dernier, une zone humide s'est développée, favorisant l'émergence de nouveaux habitats naturels. À partir de la pointe du Pointeau, un cordon dunaire s'étend vers le nord et continue de se former. La zone humide et le cordon dunaire jouent un rôle essentiel en tant que barrière naturelle entre la mer et les habitations environnantes. Le complexe dunaire est traversé par quelques sentiers informels menant à la plage, témoignant d'une fréquentation humaine modérée. La zone humide, en revanche, semble moins fréquentée par les piétons, préservant ainsi davantage sa naturalité.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Avifaune : Gravelot à collier interrompu* (*Anarhynchus alexandrinus*), Huîtrier pie (*Haematopus ostralegus*), Bécasseau sanderling (*Calidris alba*), Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*), Bernache Cravant (*Branta bernicla*).

*Avifaune vulnérable (IUCN)

Habitats particuliers : Aucun

ACTIVITÉS

Professionnelles : Aucune

Loisir : baignade, balade, chiens.

GESTION

- Parcours comprenant 8 panneaux pédagogiques sur les espèces d'oiseaux et les écosystèmes présents (roselière). Ce parcours a été réalisé par la commune en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et les membres de la Commission Mixte Environnement (Loire Aquitaine, s. d.) ;
- Sciences participatives pour le suivi de l'évolution du trait de côte ;
- Plus de ramassage de la laisse de mer depuis 2008 (comme sur toutes les plages de Saint-Brévin-les-Pins) ;
- Gestion des exutoires pour éviter l'ensablement des cours d'eau ;
- Réalisation de travaux d'entretien sur les cheminements dans les dunes et sur la plage ;
- Les chiens, chevaux et tous autres animaux, sont interdits du 15 juin au 15 septembre.
- Suivi de la nidification du Gravelot à collier interrompu : installation de mise en défens et de cages anti-prédation (entretien : Tavenon D., 2024).

PROBLÉMATIQUE

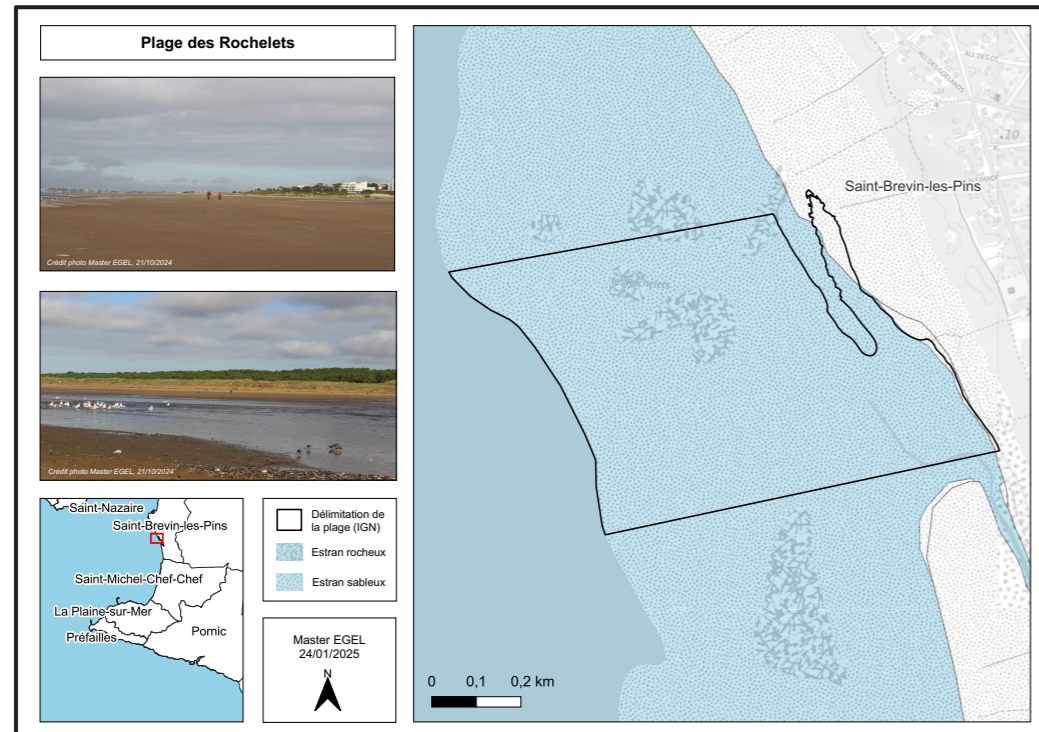
24 couples de gravelots à collier interrompu ont niché sur cette plage en 2024. Environ une dizaine de poussins ont été comptés à l'envol, malgré des conditions météorologiques défavorables. Les résultats restent mitigés mais globalement encourageants. La cohabitation entre la préservation des populations de Gravelots à collier interrompu et de leur sites de nidification avec la pratique intense des activités nautiques (surf, planche à voile) ainsi que la présence des baigneurs sur la plage de la Courance, représente un défi majeur pour assurer la pérennité de cette espèce, listée comme vulnérable par l'IUCN. La mise en défens n'est plus visible à cause de l'accrétion de la dune et nécessite une nouvelle délimitation.

RECOMMANDATIONS DE GESTION

- Limiter l'accès aux chiens / plus de contrôles pour les chiens en laisse, surtout pendant la période de nidification (mars-juillet) ;
- Tout le massif dunaire de La Pierre Attelée jusqu'à le Pointeau est classé comme ZNIEFF, pourquoi ne pas faire une extension de cette zone pour la Courance ? (voir <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520007296>) ;
- Entreprendre une sensibilisation sur le Gravelot à collier interrompu, au-delà du site de la Courance, par exemple au travers d'une vidéo en première partie de films au cinéma (exemple de vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=MI32UjxDmiU>, VogelbeschermingNL, 2012) ;
- Nouvelle délimitation de la mise en défens pour le Gravelot à collier interrompu nécessaire (en fonction de l'évolution morphologique de la dune) ;
- Zonage de nidification par la mise en place d'enclos délimités par des ganivelles pendant la période de nidification (d'avril à septembre) pour plus d'efficacité (communication interne avec Tavenon D., 2023), avec mise en place de réglementation de type arrêté municipal, assorti de contrôles (entretien : Miramont S., 2024).

Des mesures de gestion plus générales sont disponibles dans le rapport « Mesures de gestion et informations sur les espèces et les habitats ».

2 - Plage des Rochelets



Description du site

La plage des Rochelets est bordée par une bande boisée et par un vaste massif dunaire (dunes mobiles, fixées et boisées) qui s'étale sur plusieurs plages, classé comme une zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) (MNHN & OFB, 2003 - 2025). Au sud, elle est délimitée par un exutoire qui la sépare de la plage de l'Ermitage, tandis qu'au nord, elle s'arrête au niveau d'un enrochement qui marque la transition vers la plage du Pointeau. Cette plage est facilement accessible grâce à plusieurs sentiers, notamment le chemin de GR, ou par le boulevard de l'Océan. Dans sa partie nord, on trouve plusieurs restaurants démontables installés sur les dunes. La plage des Rochelets constitue une mosaïque d'habitats précieux pour les plantes et les oiseaux, notamment le Gravelot à Collier interrompu.

Enjeux environnementaux

Avifaune : Huîtrier pie (*Haematopus ostralegus*), Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), Gravelot à collier interrompu* (*Anarhynchus alexandrinus*).

*Avifaune vulnérable (IUCN)

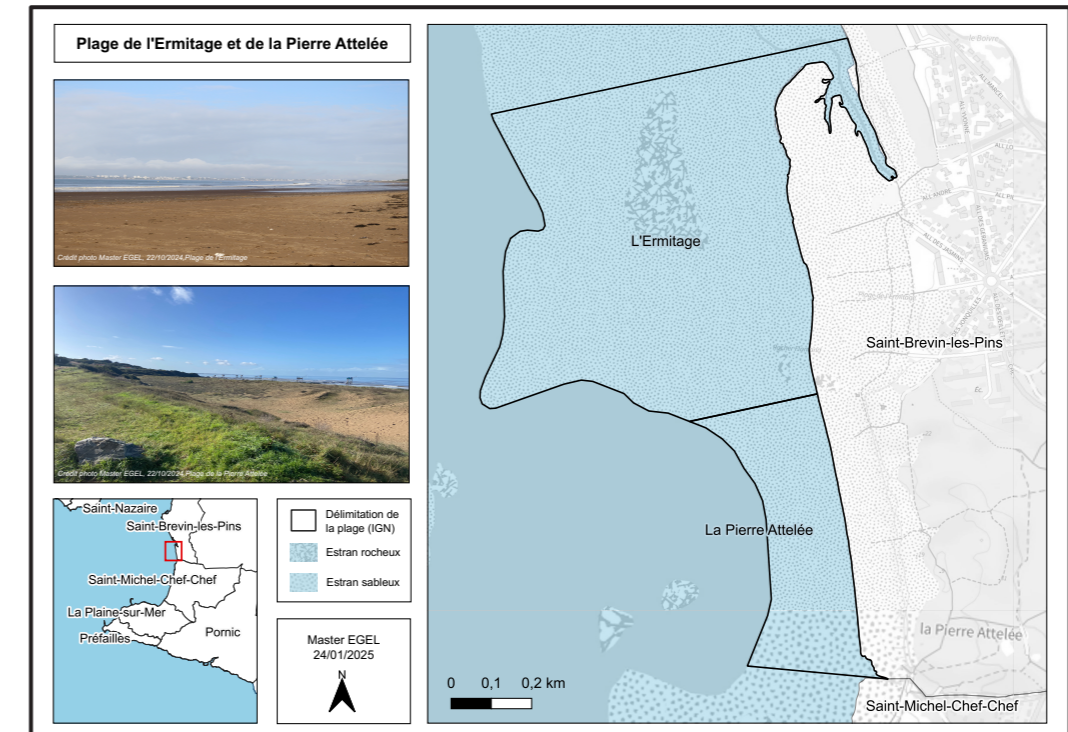
Habitats particuliers : aucun..

Mesures de gestion

- Ganivelles pour protéger la dune sur certaines parties ;
- Maintien d'une mise en défens bifils pour les GCI en haut de l'estran, avec installation de panneaux explicatifs depuis 2020 ;
- Classification ZNIEFF sur le haut de plage (massif dunaire) et l'arrière plage (zone boisée) ;
- Délimitation d'une zone pour les sports nautique en été (Mairie de Saint-Brevin-les-Pins, s.d.).

Problématique : Plusieurs pressions sont identifiées sur la plage et le milieu dunaire : des activités interdites observées comme les chiens sans laisse ou une pratique de l'équitation hors période autorisée peuvent participer grandement au piétinement sur la zone dunaire ou l'effarouchement de l'avifaune; la présence d'installations sur la plage, comme les restaurants, peut créer une fréquentation plus accrue et donc renforcer le piétinement ; cumulées, ces pressions peuvent engendrer une dégradation des milieux et des espèces sensibles.

3 - Plages de l'Ermitage et de la Pierre Atelée



Description du site

Cet ensemble de plages, situé au sud de la commune de Saint-Brevin-les-Pins, est délimité au nord par un exutoire qui sépare la plage de l'Ermitage de la plage des Rochelets. Au sud, un autre exutoire marque la transition entre la plage de la Pierre Atelée et la plage de la Roussellerie, à cheval entre les communes de Saint-Brevin-les-Pins et de Saint-Michel-Chef-Chef. Cette plage de sable est bordée par un cordon dunaire, derrière lequel se trouve la forêt de la Pierre Atelée. Cette forêt littorale, entourée par des secteurs urbanisés, est classée site naturel protégé et appartient au Conservatoire du Littoral depuis 1977 (Conservatoire du Littoral, s. d.). La plage est accessible par une route et un parking.

Enjeux environnementaux

Avifaune : Gravelot à collier interrompu* (*Anarhynchus alexandrinus*).

*Avifaune vulnérable (IUCN)

Habitats particuliers : aucun.

Mesures de gestion

- Ganivelles au niveau du cordon dunaire ;
- Ramassage manuel des macro déchets (Ministères Écologie Territoires, 2012) ;
- Zone ZNIEFF (MNHN & OFB, 2003-2025) ;
- Interdiction des chiens sur la plage du 1er mai au 30 septembre ;
- La protection du gravelot et la gestion du site font l'objet d'une convention tripartite entre la commune, le Conservatoire du Littoral et l'ONF.

Problématique : Avec la présence du Gravelot à collier interrompu, et surtout l'importance du site pour leur nidification, une attention particulière doit être adoptée pour la protection de cette espèce classée vulnérable à l'échelle française. Également, le cordon dunaire doit être préservé de la fréquentation et d'une pression de piétinement, afin de conserver son rôle d'accumulation de sédiments, donc de limiter l'érosion et permettre un développement floristique important.

Bibliographie

Conservatoire du Littoral. (s. d.). La Pierre Attelée. Les sites du Conservatoire. Consulté le 17 janvier 2025, à l'adresse : https://www.conservatoire-du-littoral.fr/siteLittoral/14/28-la-pierre-attelee-44_loire-atlantique.htm

Loire Aquitaine. (s. d.). RÉSERVE ORNITHOLOGIQUE DE LA COURANCE. Rando. Consulté le 17 janvier 2025, à l'adresse : <https://rando.loire-atlantique.fr/service/183377-RESERVE-ORNITHOLOGIQUE-DE-LA-COURANCE>

Mairie de Saint-Brevin-les-Pins (s.d.), Plage des Rochelets, consulté le 29 janvier 2025: <https://www.saint-brevin.fr/plage-des-rochelets/#:~:text=Longue%20plage%20de%20sable.,%C3%A0%20disposition%20d'un%20tiralo.>

Ministères Écologie Territoires. (2012, juin 7). La dune : Gestion fixation végétation biodiversité laisse mer Pierre Attelée Saint-Brévin trait. Consulté le 17 janvier 2025, à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=MaY-ydgyDBg>

Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) & Office Française de la Biodiversité (OFB). (2003 - 2025). ZNIEFF 520007296. ZONE DUNAIRE DE SAINT-BREVIN. Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN). <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520007296>

VogelbeschermingNL (05.06.2012). Give beach-nesting birds a chance. Consulté le 25 janvier 2025, à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=MI32UJxDmiU>.



Contact OFB : Pauline Savary

Réalisation : Master 2 Sciences de la mer et du littoral, mention EGEL, IUEM - UBO, Alix Bayle, Marjan Braun, Noé Desmares, Lucas Lopez, Angélique Méral, Gautier Vanhille, Tom Vuylsteker ;

2024 / 2025.